



Bulletin d'informations Janvier 2026

LOI INFIRMIÈRE décret du 26/12/25

Synthèse rapide de ce que dit la loi, le décret et ce qui va changer pour notre profession :

Loi du 27 juin 2025

- Diagnostic infirmier reconnu légalement. [[legifrance.gouv.fr](#)]
- Consultation infirmière inscrite dans la loi. [[ordre-infirmiers.fr](#)]
- Prescription autonome de certains produits/examens (liste par arrêté). [[legifrance.gouv.fr](#)], [[anfh.fr](#)]
- Missions élargies : prévention, coordination, éducation, formation, recherche. [[vie-publique.fr](#)]
- Accès direct en expérimentation. [[anfh.fr](#)]
-
- ♦ Décret du 26 décembre 2025 (n°2025-1306)
 - Réécriture des articles R.4311-1 à R.4311-7 du CSP. [[legifrance.gouv.fr](#)]
 - Consultation infirmière définie (bilan clinique, objectifs, suivi). [[espaceinfirmier.fr](#)]
 - Diagnostic infirmier opérationnel. [[infirmiers...n-sante.fr](#)]
 - Prescription infirmière confirmée (selon liste). [[caducee.net](#)], [[la-croix.com](#)]
 - Accès direct généralisé au rôle propre (initiation des soins sans ordonnance). [[la-croix.com](#)]
 -
- ♦ Ce que ça change pour les IDEL
 - Autonomie renforcée (diagnostic, consultation, prescription).
 - Cadre juridique sécurisé.
 - Rôle central dans l'accès aux soins et le parcours patient.
[[infirmiers...n-sante.fr](#)]

Accédez au décret ici

DATE A RETENIR

MARDI 13 OCTOBRE 2026
à St Étienne

5^e édition
du COLLOQUE RÉGIONAL INFIRMIER

LA LOI INFIRMIÈRE : Arrêtés et décrets d'application

L'ORDRE, LES SYNDICATS, L'URPS...

QUI FAIT QUOI ?



Profession INFIRMIER LIBERAL : QUI FAIT QUOI?

L'Ordre National des Infirmiers

Missions

L'Ordre des Infirmiers a été créé en France à la suite de l'adoption d'une loi le 14 décembre 2006. Elle sera promulguée sous le numéro no 2006-1668 le 21 décembre 2006. L'ordre regroupe l'ensemble de tous les modes d'exercice de la profession infirmière

- Réguler la profession en vérifiant la compétence, la moralité et l'indépendance des infirmiers.
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics et des institutions nationales.
- Défendre l'honneur, l'indépendance et la promotion de la profession infirmière.
- Veiller au respect des principes éthiques, au développement des compétences et à la qualité des soins.
- Élaborer et diffuser le code de déontologie, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles



Inscription obligatoire Financé par une cotisation

Niveau départemental, régional et National

L'URPS Infirmiers ARA

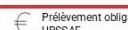
Missions

Les URPS ont été créées par la Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et ont le statut d'Association loi de 1901. Elle accompagne la mise en œuvre des politiques et loi de santé régionale

Elle contribue à :

- l'élaboration du projet régional de santé réalisé par l'ARS ARA
- L'organisation de l'offre de soin
- Crée de nouvelles pratiques et favorise son développement au niveau régional

Chaque infirmier doit s'inscrire à <https://urps-infirmiersara.fr/> pour bénéficier des services de l'URPS INFIRMIERS ARA



Inscription d'office Prélèvement obligatoire URSSAF

Niveau régional

Les Syndicats

Missions

Ils regroupent les infirmiers exerçant à titre liberal. Il en existe plusieurs avec des sensibilités différentes. Ils jouent un rôle d'accompagnement, d'information, de soutien et de défense de tout professionnel en exercice.

Ils défendent les intérêts des Infirmiers Libéraux

Ils négocient la convention nationale infirmière avec la CNAM

Ils offrent une assistance juridique fiscale

Ils vous représentent auprès des commissions

paritaires départementales et régionales

Ils vous Informent et vous accompagnent au quotidien



Adhésion volontaire Financé par une cotisation

Niveau départemental, régional et National

L'URPS - QUI SONT VOS ELUS

Composition du Bureau URPS Infirmiers ARA

Philippe REY, Président, (FNI)
entouré de son équipe

Stéphanie DURNERIN, Secrétaire Générale Adjointe (CI)

Catherine JAMET, Trésorière (FNI)

Lucien BARAZA, Vice-Président (CI)

Louise RUIZ, Secrétaire Générale (FNI)

Laurent GUILHOT, Trésorier Adjoint (FNI)

Retrouvez l'ensemble des élus de l'URPS ici

L'URPS ET SES PROJETS

Retrouvez

l'abécédaire du prescripteur

L'URPS a organisé avec VIIV HEALTHCARE un Webinaire sur la **PRISE EN CHARGE DU VIH**

Pour recevoir le REPLAY destiné uniquement aux

Des articles, des documents, des supports, des affiches rien que pour vous sont aussi disponibles sur le

ici

professionnels de santé
inscrivez-vous en
cliquant [ici](#)

[site internet](#)

L'URPS organise avec le CSO - CALORIS
un Webinaire sur
**les traitements médicamenteux de l'Obésité
et leur accompagnement en pratique**

le lundi 9 février à 14h00

Pour vous inscrire c'est ici



Dans le cadre de son **PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ 2022**, LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES s'engage aux côtés des infirmiers libéraux.

Pour qui ?

Pour les infirmiers libéraux diplômés d'État, installés et exerçant sous forme groupée en Auvergne Rhône Alpes dans les zones "très sous-dotée", "sous-dotée" ou "intermédiaire"
Une aide par cabinet

Pourquoi ?

Pour l'acquisition des équipements figurant dans la liste suivante (un seul équipement par type), qu'ils soient connectés ou non :

- Thermomètre frontal
- Tensiomètre
- Stéthoscope
- Électrocardiogramme (ECG)
- Pèse personne portable
- Dermatoscope
- Otoscope
- Glucomètre
- Oxymètre
- Spiromètre électronique
- Échelle de Monoyer
- Grille d'amsler

Comment ?

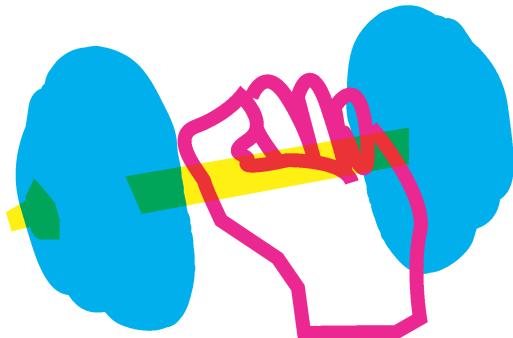
Par une aide forfaitaire s'élevant à 1500€ maximum qui est cumulable avec d'autres aides publiques (sans surfinancement des équipements).

Votre URPS vous accompagne dans la démarche et vous adressera dans les prochaines semaines une communication dédiée.

DRY JANUARY !

L'avez vous fait?

UNE PAUSE DANS VOTRE CONSOMMATION D'ALCOOL



PRÊT·E À RELEVER LE DÉFI ?

INSCRIVEZ-VOUS SUR [DRYJANUARY.FR](https://dryjanuary.fr)

- ▷ CONTRÔLEZ VOTRE CONSOMMATION
- ▷ DORMEZ MIEUX
- ▷ ÉCONOMISEZ DE L'ARGENT



DRY JANUARY®

LE DÉFI DE JANVIER

ET SI EN JANVIER ON FAISAIT UNE PAUSE AVEC L'ALCOOL ?

La règle du Dry January est simple: Il n'y a pas de bon point si on ne boit pas, ne pas boire d'alcool à partir de l'heure où il est mauvais si on boit: c'est à chacun·e de lever le 1^{er} janvier, jusqu'à la fin du mois... de voir et d'en constater les bénéfices. et c'est tout!

POURQUOI FAIRE LE DRY JANUARY ?

Si vous lisez ce texte, vous pensez peut-être déjà à faire le point sur votre rapport à l'alcool. Beaucoup d'entre nous sentons que l'on boit parfois un peu trop souvent ou que ce serait bien de faire un break. Le Dry January est un moyen idéal pour faire une pause dans notre consommation et notre relation à l'alcool. Il faut seulement quelques semaines pour casser une habitude et cela suffit pour s'engager dans un rapport plus modéré et plus sain à notre consommation à long terme.

DES EFFETS BÉNÉFIQUE ÉVALUÉS !

Le Dry January est une expérience d'origine britannique qui existe maintenant dans une douzaine de pays. Depuis 2013, des chercheurs en ont évalué les effets.

Ses bénéfices sont:

- ▷ une peau fraîche et plus belle,
- ▷ un sommeil amélioré donc plus d'énergie,
- ▷ une économie d'argent,
- ▷ une meilleure santé – puisque l'arrêt durant un mois fait un bien considérable au corps,
- ▷ un merveilleux sentiment de victoire et de fierté!

Ce sont des millions de personnes qui, chaque année, en France, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada ou en Belgique font une pause avec l'alcool. Et nous sommes là pour vous aider:

- Inscrivez-vous sur dryjanuary.fr pour recevoir, tout au long du mois de janvier, des astuces, des partages d'expérience et même des recettes de cocktail sans alcool
- Téléchargez l'app gratuite TryDry pour suivre vos efforts en janvier et au-delà

VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E

ET N'HÉSITEZ PAS À INVITER VOS PROCHES À PARTICIPER !

[DRYJANUARY.FR](https://dryjanuary.fr)

#DryJanuaryFR

Cybersécurité pour les infirmiers Libéraux

L'URPS Infirmiers Libéraux Auvergne Rhône Alpes avec le GCS SARA vous accompagnent dans la sécurisation des données de vos patients

CYBERSÉCURITÉ & INFIRMIERS

PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS PATIENTS !

Chers Infirmiers Libéraux,

La **cybersécurité** est un enjeu pour la **protection des données** de vos patients. Afin de vous sensibiliser aux bonnes pratiques et aux risques liés au numérique :



Une vidéo mensuelle, d'une durée de 2 à 5 minutes, vous sera proposée afin pour vous informer simplement & gratuitement

TOUS LES 3ÈME MARDIS DU MOIS

ACCÈS À LA CAMPAGNE TOUTE L'ANNÉE

PROCHAINE INSCRIPTION : POUR LE 17 JUIN 2025

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

GCSara
la santé connectée ✓
URPS
URPS INSTITUTE LIBÉRAL

Ensemble défendons notre profession, nos valeurs

et notre avenir.

Philippe REY

Président URPS



Je m'inscris sur la plateforme IdeLine

Je souhaite recevoir l'information de l'URPS

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur URPS Infirmiers Auvergne Rhône-Alpes.

[Se désinscrire](#)